



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

[www.formav.co/explorer](http://www.formav.co/explorer)

## Le style gothique

### CORRIGÉ et BARÈME DE NOTATION

#### 1. Histoire de l'art 2 points

Exactitude des deux réponses.

Réponses possibles

- Flamboyant
- Ogive / arc
- Rosace / Vitraux (colorés)
- Ajouré / dentelle
- Elancé
- Ornementé
- Etc...

#### 2. Arts Appliqués à la profession

**2.1 Analyse graphique** : Qualité et diversité des rendus graphiques. **2 points**

**2.2 Recherches** : Diversité et réinvestissement des notions de l'analyse. **4 points** (2 points par recherche)

**2.3 Projet finalisé 12 points**

Evolution de la réflexion et de la démarche de l'ensemble.

Composition, proportions, graphisme, esthétique, volume, faisabilité, travail technique des couleurs, soin.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.